



Face aux arnaques des banques Résistance !!

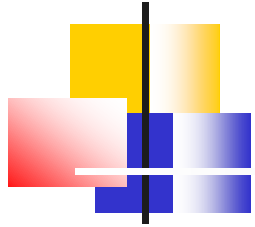
**Conférence-débat
avec Patrick Saurin**

Jeudi 28 avril 2016

Pour nous contacter :

Site national : www.audit-citoyen.org

Mail de contact local : audit.citoyen38@gmail.com



Programme

20 h 15 Accueil et présentation de la soirée

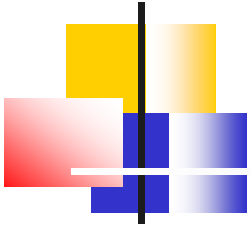
**20 h 30 Intervention d'Amélie Deltour pour
le comité de soutien à Antoine Deltour
(Luxleaks)**

20 h 45 Présentation de l'action du CAC 38

21 h 00 Intervention de Patrick SAURIN

21 h 45 Débat et questions de la salle

22 h 30 Fin de la conférence



L'action du CAC 38

Octobre 2011 : création du collectif national CAC

Décembre 2011 : création du collectif local CAC 38 (ATTAC, CADTM, NPA , Alternatifs devenus Ensemble, Osez le Féminisme, Sud, Parti de Gauche, FSU, PAG38, ...)

Interventions auprès de **la Métro** en Janvier 2012 (intervention refusée lors du Conseil de la Métro, mais accordée devant la commission des Finances en Février)

Relance en janvier 2013 pour connaître sa position sur les propositions faites un an plus tôt par le CAC

- Rejoindre l'Association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques » ;
- Décider d'un moratoire unilatéral du remboursement des intérêts des crédits toxiques
- Consigner le montant en attente de l'avis de la Chambre régionale des comptes et des décisions de justice.
- Demande des documents pour le travail d'audit (Réponse Métro en février 2013)

La Métro nous affirme en Février 2013 sa volonté de mener deux actions :

l'assignation de Dexia devant le tribunal de grande instance (fait en juin 2013) et la consignation des intérêts des prêts structurés.

Juin 2013 : envoi de courriers à une douzaine de communes de l'Isère ayant contracté des emprunts toxiques

Octobre 2013 : relance de ces communes

Reprise de ce travail fin 2015, audience à la Métro en Janvier 2016 et relance de l'action en direction des collectivités concernées, (hors métro) par des lettres en Mars 2016 (dont CHU et ACTIS) et relances en Avril 2016.

Travail de formation

De nombreuses séances d'information publiques sur la dette à Grenoble et dans diverses communes Iséroises, projection de films, conférences avec P. Saurin, E. Toussaint, les économistes atterrés, les femmes européennes (dont la Grèce), formation interne également...



Les prêts toxiques en Isère

Estimation d'une cinquantaine de collectivités touchées (30 pour DEXIA).
on n'a pas de chiffres pour les hôpitaux ou les organismes d'HLM

Mais certaines collectivités sont très affectées par des emprunts de pente
ou de change :

Citons entre autres :

la Métro (65 M€),

Seyssins (3 M€),

Moirans (5 M€)

Grenoble (4 M€)

Sassenage (4 M€)

Vaujany (33 M€)

Allevard (5 M€)

Vizille (2,5 M€)



Le détail pour la Métropole

90479 : 15,937 M€ : taux d'intérêt basé sur les différences de parités euro/dollar US et euro/franc suisse (jusqu'au 01/08/2027 sur lequel Il reste du 14,4 M€).

Cet emprunt peut être considéré comme moyennement toxique à l'heure actuelle (son taux pourrait atteindre autour de 6 à 7 %).

90480 : 19,694 M€ : taux d'intérêt basé sur la parité euro/franc suisse (jusqu'au 01/01/2023, sur lequel il reste du 18 M€).

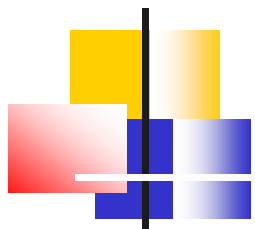
Cet emprunt est très toxique : son taux actuel est de 19 % et pourrait encore évoluer. Pour le passé, après une période de "sécurisation" à 13 %, la Métro a payé les intérêts sur la base du taux bonifié en début de contrat et constitué des provisions pour les intérêts qu'elle pourrait devoir payer en cas d'échec ou d'abandon de la procédure contentieuse.

Ces provisions s'élèvent à 8 M€ à l'heure actuelle (et il est prévu 3,8 M€ au budget 2016)

90477 : 15,937 M€ : taux d'intérêt basé sur la différence entre les taux du marché court terme et les taux du marché long terme (jusqu'au 01/08/2032 sur lequel il reste du 14,4 M€).

Il s'agit d'un emprunt de pente, dont la toxicité ne s'est pas réveillée, et qui ne deviendrait dangereux qu'en cas d'inversion de la courbe des taux (peu probable à l'heure actuelle, mais à ne pas exclure en cas de crise de l'euro (voir la situation de la Grèce en 2009-2011)

90476 : 15,937 M€ : taux d'intérêt basé sur l'Euribor avec barrière et multiplicateur, swappé pendant 4 ans avec un swap de pente. Ce contrat dure jusqu'au 01/08/2032 sur il reste du 14,4 M€. Pour sa toxicité, c'est du même ordre que le contrat 90477 ci-dessus.



Le détail pour la Métropole

Les propositions de sortie :

Emprunt	Reste du	IRA
90477 (pente)	14,4 M€	7,2 M€
90479 (différence entre Euro/dollar et Euro/Franc suisse)	14,4 M€	12,5 M€
90480 (Taux Franc suisse)	18,0 M€	30,0 M€



Un prêt structuré « de change » 90473 de la Métro (2007-2034)

Article 6.1 : Pendant la première phase, le taux d'intérêt est déterminé, de manière post-fixée, successivement pour chaque période d'intérêts de 12 mois précédant chaque date d'échéance d'intérêts, selon les modalités décrites ci-après :

Article 6.1.1 : si le cours de change de l'EURO en Francs Suisses, tel que publié par la Banque Centrale Européenne sur écran Reuters, page ECB 37 (ou toute autre source ou référence qui s'y substituerait), 15 jours ouvrés avant chaque date d'échéance d'intérêts, est supérieur ou égal au cours pivot de 1,43 Francs Suisses pour un EURO, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est égal à 3,57 %. Ce taux d'intérêt s'applique à la période d'intérêts écoulée.

Article 6.1.2 : si le cours de change de l'EURO en Francs Suisses, tel que publié par la Banque Centrale Européenne sur écran Reuters, page ECB 37 (ou toute autre source ou référence qui s'y substituerait), 15 jours ouvrés avant chaque date d'échéance d'intérêts, est strictement inférieur au cours pivot de 1,43 Francs Suisses pour un EURO, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est égal à la somme :

- d'une part, d'un taux fixe de 3,57 %,
- et d'autre part, de 50 % du taux de variation du cours de change de l'EURO en Francs Suisses.

Le taux de variation du cours de change de l'EURO en Francs Suisses est défini comme le résultat du rapport entre le cours pivot de 1,43 Francs Suisses pour un EURO et le cours de change de l'EURO en Francs Suisses, tel que publié sur écran Reuters, page ECB 37 (ou toute autre source ou référence qui s'y substituerait), 15 jours ouvrés avant chaque date d'échéance d'intérêts, moins 1. Il est calculé selon la formule suivante : $[(\text{Cours pivot} / \text{cours de change } 15 \text{ jours ouvrés avant la date d'échéance d'intérêts}) - 1]$.



Comment il devient toxique

Cours du CHF au 22/04/2015 : 1.09910

Application de la formule (1,43/ CHF/€ -1):

$$1.43/1.0991 = 30,10 \%$$

$$50 \% = 15,05$$

$$\text{Nouveau taux applicable : } 3,57 + 15,05 = \mathbf{18,62 \%}$$

$$\text{Si le taux de change passait à 1.00 : } 3.57 + 21.50 = \mathbf{25.07 \%}$$

Evolution des taux de change





Un prêt structuré « de pente » 90477 de la Métro (2011-2032)

Article 6 : Taux d'intérêt

Article 6.1 : Pendant la première phase, le taux d'intérêt applicable est de 3,70 % l'an.

Article 6.2 : Pendant la seconde phase, le taux d'intérêt est déterminé, de manière post-fixée, successivement pour chaque période d'intérêts de 12 mois précédant chaque date d'échéance d'intérêts, selon les modalités décrites ci-après :

Article 6.2.1 : si la différence entre le CMS EUR 30 ans et le CMS EUR 1 an est supérieure ou égale à + 0,00 %, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est égal à 3,70 %. Ce taux d'intérêt s'applique à la période d'intérêts écoulée.

Article 6.2.2 : si la différence entre le CMS EUR 30 ans et le CMS EUR 1 an est inférieure à + 0,00 %, le taux d'intérêt appliqué au décompte d'intérêts est égal à 5,50 % moins 5 fois la différence entre le CMS EUR 30 ans et le CMS EUR 1 an. Le taux d'intérêt ainsi calculé s'applique à la période d'intérêts écoulée.

Article 6.2.3 : le CMS EUR - Constant Maturity Swap - n ans est le taux de swap, en Euro, calculé sur des mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours. Pour $n=1$ an, c'est le taux fixe annuel milieu de fourchette contre EURIBOR 3 mois à 1 an. Pour $n>1$ an, c'est le taux fixe annuel milieu de fourchette contre EURIBOR 6 mois à n ans. Il est constaté sur l'écran Reuters, page ISDAFIX2 (ou toute autre source ou référence qui s'y substituerait), à 11h heure de Francfort, 8 jours ouvrés avant chaque date d'échéance d'intérêts.

Pour la constatation du CMS EUR n ans, un jour ouvré est un jour où le système Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer (TARGET) est ouvert.

CMS = Constant Maturity swap (taux d'échange d'un taux variable contre un taux fixe de durée 1 mois à 15 ans)



Comment il devient toxique

Imaginons, que comme en 2008, la courbe des taux s'inverse, c'est-à dire que les taux courts (CMS 1) deviennent plus élevés que les taux longs (CMS 30) dans la zone euro, et que la différence soit de 100 points de base (1%) :

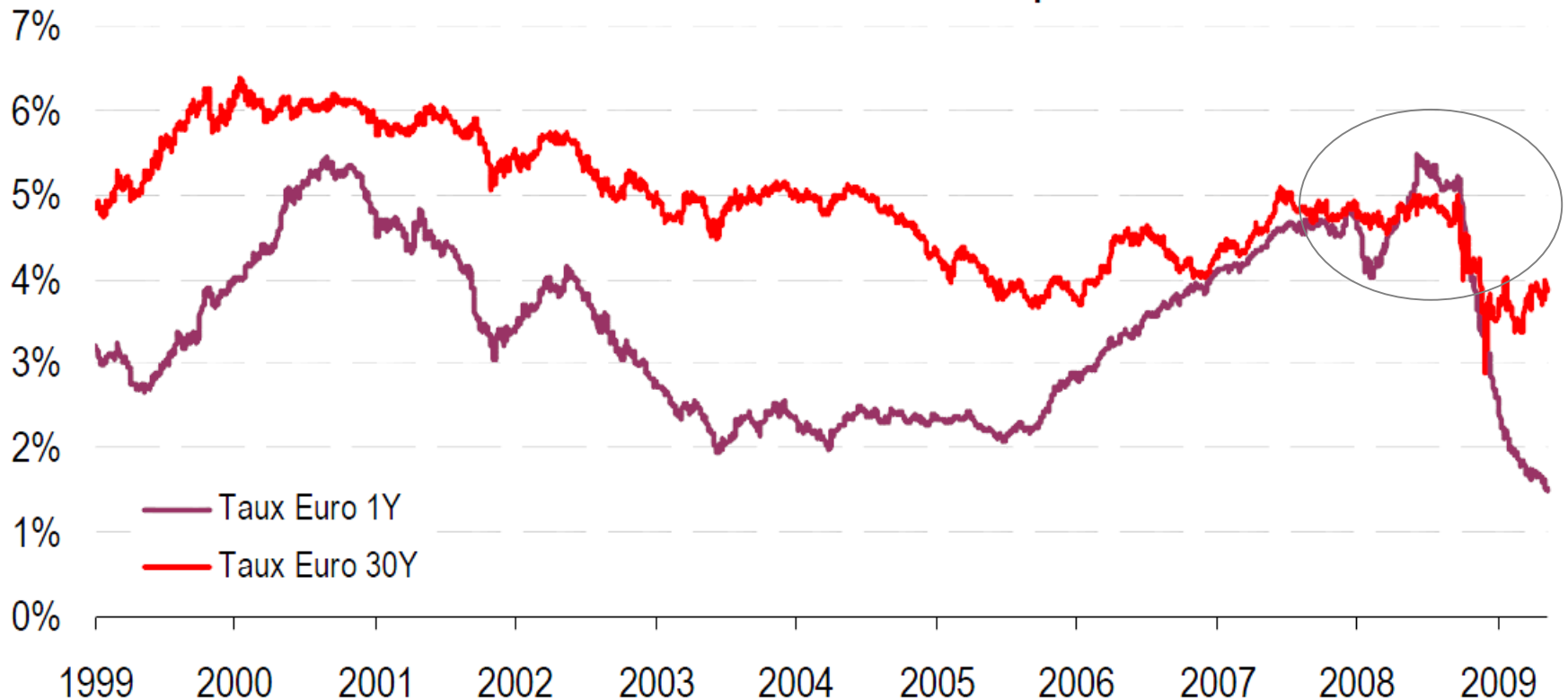
La formule de calcul du taux devient : 5,50 % (et non 3,70) auquel on retranche 5 fois la différence entre CMS 30 et CMS 1 soit -1 :

$$5.50 - (-5) = \mathbf{10,50 \%} \quad (- - = +)$$

Les évolutions parfois aberrantes des marchés financiers ne mettent pas à l'abri de ce risque : voir la courbe des taux de la Grèce...

L'inversion des courbes

Evolution des taux Euro 1Y et 30Y depuis 1999



La courbe des taux : la crise

